



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service urbanisme, aménagement et risques Angers, le 7 juillet 2023  
Secrétariat de la CDPENAF  
Affaire suivie par : Emmanuel BRAULT  
Tél : 02 41 86 63 15 – 02 41 86 62 49  
[ddt-cdpenaf@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@maine-et-loire.gouv.fr)  
Réf. : SUAR/ANCO/EB – 201 - 2023

**Le Préfet**  
à  
**Monsieur Alain PICARD**  
Vice-Président de l'agglomération du  
Choletais  
Hôtel d'agglomération  
BP 62111  
49321 CHOLET Cedex

**Objet : notification avis CDPENAF  
séance du 4 juillet 2023**

Par courrier reçu le 5 juin 2023, vous avez saisi la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de VIHIERS, relative à la création d'un secteur de taille et de capacité limité « ACe », sur le site de la carrière de la Perrière à SAINT-HILAIRE-DU-BOIS.

Au cours de sa réunion du 4 juillet 2023, la commission a émis, au titre de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme, **un avis favorable sous réserve** que la remise en état initiale du site (création d'un plan d'eau) ne soit pas compromise par le positionnement du STECAL si celui-ci était maintenu à la fin de l'exploitation de la carrière.

Je vous invite à joindre le présent avis au dossier soumis à enquête publique.

**Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice départementale adjointe,  
Présidente de la commission,**

**Catherine GIBAUD**

*Copies pour information : [juignet@choletagglomeration.fr](mailto:juignet@choletagglomeration.fr)  
M. le sous préfet de CHOLET*